

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2183**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées et maintenance pour surpresseurs installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure de marché négocié avec mise en concurrence - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2183**

objet : **Fourniture de pièces détachées et maintenance pour supresseurs installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure de marché négocié avec mise en concurrence - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des fournitures de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement et de consommables pour les supresseurs installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Communauté urbaine de Lyon. Des prestations de maintenance, de réparation et d'assistance technique font également partie de l'objet de la consultation.

Les prestations font l'objet des 3 lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à groupement :

- lot n° 1 : fourniture de pièces détachées et maintenance pour supresseurs de marque Hibon installés sur les stations d'épuration et de relèvement,
- lot n° 2 : fourniture de pièces détachées et maintenance pour supresseurs de marque Riestchle installés sur les stations d'épuration et de relèvement,
- lot n° 3 : fourniture de pièces détachées et maintenance pour supresseurs de marque Robushi installés sur les stations d'épuration et de relèvement.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence et publicité, conformément aux articles 144, 145, 150, 156, 165 et 166 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 169 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 années.

Les lots n° 1 et 2 comporteraient un engagement global de commande minimum de 40 000 € HT et maximum de 150 000 € HT.

Le lot n° 3 comporterait un engagement global de commande minimum de 25 000 € HT et maximum de 90 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure pour l'attribution des fournitures de pièces détachées et maintenance pour surpresseurs installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Communauté urbaine,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence et publicité, conformément aux articles 144, 145, 150, 156, 165 et 166 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : fourniture de pièces détachées et maintenance pour surpresseurs de marque Hibon installés sur les stations d'épuration et de relèvement pour un montant global minimum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC, et maximum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC,

- lot n° 2 : fourniture de pièces détachées et maintenance pour surpresseurs de marque Riestchle installés sur les stations d'épuration et de relèvement pour un montant global minimum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC, et maximum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC,

- lot n° 3 : fourniture de pièces détachées et maintenance pour surpresseurs de marque Robushi installés sur les stations d'épuration et de relèvement pour un montant global minimum de 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC, et maximum de 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC.

5° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 - sur différentes imputations.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.